Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 002
Finances - Budget principal 2026 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un ajustement des crédits du budget principal pour l'exercice 2026 s'avère nécessaire pour deux motifs principaux :

1. **Remboursement d'emprunt :** Suite à la réalisation récente d'un emprunt, la commune doit inscrire les crédits pour honorer les premières échéances de l'année. Il convient de prévoir **20 590 €** pour le remboursement du capital (section d'investissement) et **12 293 €** pour le versement des intérêts (section de fonctionnement).
2. **Clôture du budget annexe Assainissement 2025 :** Dans le cadre du transfert de la compétence "Assainissement collectif" vers le syndicat **Eau du Morbihan**, les comptes du budget annexe ont été clôturés. Il convient désormais de verser le solde de liquidation au syndicat bénéficiaire de la compétence. Le reliquat s'élève à **3 811,57 €** pour la section de fonctionnement et à **39 754,66 €** pour la section d'investissement.

Afin de ne pas modifier le montant global du budget primitif et de ne pas solliciter de recettes nouvelles, il est proposé de financer ces dépenses par des diminutions de crédits sur des postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour lesquels les enveloppes initialement prévues s'avèrent supérieures aux besoins réels de l'exercice.

Il est précisé, concernant la section de fonctionnement, que le **Chapitre 65** dispose d'ores et déjà des crédits suffisants pour assumer le versement du solde de la section fonctionnement du budget annexe assainissement s'élevant à **3 811,57 €,** dispensant la commune d'un abondement sur ce poste.

Pour l'essentiel restant, le budget étant voté au niveau du chapitre, cette décision modificative se traduit par des virements de crédits équilibrés au sein des sections, selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609002-DE

Section	Chapitre	Compte / Libellé	Dépenses (Diminution -)	Dépenses (Augmentation +)
FONCTIONNEMENT	**011 -** Charges à caractère général	**615221** - Entretien des voies publiques	-12 293 €	
	66 - Charges financières	**66111** - Intérêts réglés à l'échéance		+ 12 293 €
		Sous-total =	- 12 293 €	+ 12 293 €

Section	Chapitre	Compte / Libellé	Dépenses (Diminution -)	Dépenses (Augmentation +)
INVESTISSEMENT	**21 -** Immobilisations corporelles	**2158** - Autres inst., mat. et outillages tech.	- 39 754,66 €	
	21 - Immobilisations corporelles	**2115** - Terrains bâtis	- 10 590,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	**2151** - Réseaux de voirie	- 10 000,00 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	**1641** - Emprunts en euros		+ 20 590,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	**1068** - Excédents de fct. capitalisés		+ 39 754,66 €
		Sous-total =	- 60 344,66 €	+ 60 344,66 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée applicable à la commune ;
Vu le Budget Primitif 2026 voté par le Conseil Municipal en date du 16/04/2026 ;
Vu les états de clôture du budget annexe assainissement 2025 ;

Considérant le déblocage au 31/07/2026 du contrat de prêt bancaire passé avec le Crédit Mutuel de Bretagne et les remboursements d'échéances à venir ;
Considérant la délibération du conseil du 22/05/2025 actant le transfert de la compétence d'assainissement collectif au syndicat Eau du Morbihan et vu le procès-verbal de transfert de mise à disposition des biens signé le 27/08/2026 (article 6) ;
Considérant que ces mouvements internes n'affectent pas l'équilibre par chapitre voté par l'assemblée ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 00 voix contre – 00 abstention – 15 voix pour :
APPROUVE la Décision Modificative n° 01 du Budget Principal de l'exercice 2026 portant ajustements de crédits d'article à article telle que détaillée ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux virements comptables requis et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____